

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 novembre 2024

PLFFG 2024 - (N° 538)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 122

présenté par

M. Amiel, M. Attal, M. Anglade, M. Becht, M. Belhaddad, Mme Bergé, M. Berville, Mme Borne, M. Bothorel, M. Boudié, Mme Yadan, M. Brosse, Mme Brulebois, M. Buchou, Mme Buffet, Mme Calvez, Mme Caroit, Mme Carteron, M. Caure, M. Causse, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Chenevard, M. Cormier-Bouligeon, M. Darmanin, Mme Delorme Duret, Mme Delpech, M. Dirx, Mme Dubré-Chirat, M. Fait, M. Fiévet, M. Frébault, M. Fugit, M. Gassilloud, M. Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, Mme Hoffman, M. Huyghe, M. Jacques, Mme Klinkert, M. Labaronne, Mme Lakrafi, M. Laussucq, M. Lauzzana, Mme Le Feur, M. Le Gac, Mme Le Grip, Mme Le Meur, Mme Le Nabour, Mme Le Peih, Mme Lebec, M. Lefèvre, M. Lescure, Mme Levasseur, Mme Liso, M. Maillard, M. Marchive, M. Marion, Mme Marsaud, M. Masségia, M. Mazars, Mme Melchior, M. Mendes, M. Metzdorf, M. Midy, Mme Miller, Mme Missoffe, M. Mongardien, M. Olive, Mme Panonacle, Mme Pouzyreff, M. Provendier, M. Riester, Mme Riotton, Mme Rist, Mme Rixain, M. Rodwell, Mme Rousselot, M. Rousset, M. Seo, M. Sitzenstuhl, M. Sorre, Mme Spillebout, M. Séjourné, Mme Liliana Tanguy, M. Terlier, Mme Thevenot, M. Travert, Mme Vidal, Mme Vignon, M. Vojetta et M. Woerth

ARTICLE LIMINAIRE

I. – À la quatrième ligne de la troisième colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au nombre :

« -5,7 »

le nombre :

« -5,5 ».

II. – En conséquence, à la septième ligne de la même colonne du même tableau au même alinéa, substituer au nombre :

« -6,1 »

le nombre :

« -5,9 ».

III. – En conséquence, à la dixième ligne de ladite colonne, substituer au nombre :

« 56,8 »

le nombre :

« 56,6 ».

IV. – En conséquence, à la onzième ligne de la même colonne, substituer au nombre :

« 1 657 »

le nombre :

« 1 652 ».

V. – En conséquence, à la douzième ligne de la même colonne, substituer au nombre :

« 2,1 »

le nombre :

« 1,8 ».

VI. – En conséquence, à la quinzième ligne de la même colonne, substituer au nombre :

« -5,4 »

le nombre :

« -5,3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à concentrer les efforts d'amélioration du solde 2024 sur des mesures en dépenses, qu'il s'agisse de mesures réglementaires (fin du remboursement des tests Covid sans ordonnance par exemple) ou d'annulations supérieures de crédits.